

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 82/240 du 17/03/82
portant nomination de Monsieur KOUELE
Marcel en qualité de Directeur des Syn-
thèses Economiques au Centre National
de la Statistique et des Etudes Econo-
miques.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 19 Novembre 1980 portant amendement
à l'article 47 de la Constitution ;
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 81/505 du 11 Août 1981 portant attribution
et réorganisation du Ministère du Plan ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/544 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur KOUELE Marcel, Administrateur des SAP, de 6^e
échelon, est nommé Directeur des Synthèses Economiques au Centre Na-
tional de la Statistique et des Etudes Economiques.

Article 2. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 MARS 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prevoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetounba LEROUNDEOU. -